

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le 28/10/2022

ID : 074-247400682-20221011-2022_162-DE

N° 2022-162

OBJET :

*France Services – Modification de
l'emploi non permanent de
conseiller numérique*

L'an deux mil vingt-deux, le 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 octobre 2022

Présents :

Mmes VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....24
pour :.....24
contre :.....00
abstention :.....00

Procuration a été donnée par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 9 mars 2021 créant un emploi non permanent de conseiller numérique France Services, à temps complet, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023 et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 436. Il propose de porter l'indice majoré de cet emploi à l'indice 508.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de modifier l'emploi dans les conditions qui lui ont été présentées,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

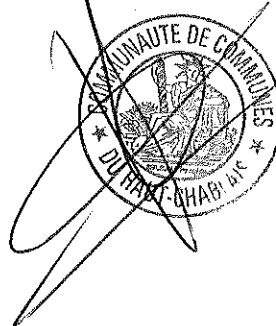
Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

